

Protection Juridique COPROPRIETE



Protection Juridique COPROPRIETE

En tant qu'Association de **copropriétaires** (ACP) vous pouvez vous heurter à des litiges juridiques avec certains des copropriétaires ou avec des tiers extérieurs à la copropriété. Une bonne assurance Protection Juridique est indispensable pour défendre au mieux les intérêts de l'ACP.

Si l'Association de copropriétaires est confrontée à un tel **litige**, elle peut compter sur son assureur en Protection Juridique: ARAG ! Elle bénéficiera de l'aide des juristes d'ARAG et si nécessaire d'un avocat de son choix. Ils défendront les intérêts de l'association.

Exemples

- Un copropriétaire conteste le décompte de charges établi par l'ACP (par exemple suite à des travaux de rénovation de la toiture, ...).
- Les travaux de peinture de la façade commandés par l'ACP présentent de graves malfaçons. Vous souhaitez l'assistance d'ARAG pour solutionner ce problème.
- L'ACP n'est pas d'accord avec le montant du préjudice subi suite à un dégât des eaux tel qu'évalué par l'assureur. Vous voulez une contreexpertise.
- Un locataire quitte l'appartement pris en location et occasionne des dégâts importants aux parties communes. L'association des copropriétaires veut récupérer ce dommage à charge de l'ex locataire.
- Des dégâts sont occasionnés à votre bâtiment suite à des travaux (démolition et reconstruction) effectués à un immeuble voisin ou à la voirie.

Pourquoi ARAG?

ARAG est une compagnie d'assurance qui est exclusivement active en Protection Juridique. Ainsi, nous garantissons que vous bénéficierez **d'une aide spécialisée** en cas de litige.

De plus, ARAG est **indépendante** ce qui signifie qu'elle n'a aucun lien avec les autres compagnies d'assurances. Cet avantage exclut tout conflit d'intérêt.

En cas de conflit juridique, vous pourrez, si nécessaire, **choisir** librement **l'expert** et/ou **l'avocat** qui défendra vos intérêts. En tant qu'assuré, vous pourrez également obtenir des avis juridiques gratuitement en faisant appel à la **Legal HelpLine**.

Combien cela coûte-t-il?

ARAG propose **deux formules**: la formule de base et la formule étendue.

Vous trouverez au verso de ce document les garanties de celles-ci.

La prime tient compte du nombre d'unités d'habitations existantes dans la copropriété.



Votre protection juridique

ARAG SE - Branch Belgium

Bastion Tower - Place du Champ de Mars 5 - 1050 Brussel

T 02 643 12 11 - F 02 643 13 01 - info@arag.be

ARAG Legal HelpLine : 02 643 13 93

PROTECTION JURIDIQUE COPROPRIETE	jusqu'à 10 unités	de 11 à 20 unités	à partir de 21 unités	
capital assuré du bâtiment	0,10 %	0,08 %	0,07 %	
formule de base (prime minimale)	€ 120,00	€ 240,00	€ 360,00	
capital assuré du bâtiment	0,13 %	0,11 %	0,10 %	
formule étendue (prime minimale)	€ 170,00	€ 340,00	€ 510,00	

Exemple 1 : bâtiment avec 16 unités d'habitations et un capital assuré de € 2.450.000,00

Formule de base = 2.450.000,00 X 0,08 % = € 196,00

--> prime minimale = **€ 240,00**

Formule étendue = 2.450.000,00 X 0,11 % = € 269,50

--> prime minimale = **€ 340,00**

Exemple 2 : bâtiment avec 7 unités d'habitations et un capital assuré de € 1.370.000,00

Formule de base = 1.370.000,00 X 0,10 % = **€ 137,00**

Formule étendue = 1.370.000,00 X 0,13 % = **€ 178,10**

Les primes sont hors taxes (9,25%) et frais de gestion (3,00 EUR).



PROTECTION JURIDIQUE Copropriété

FORMULE DE BASE & ÉTENDUE

ARAG défend vos intérêts et paie les frais.
Découvrez la formule qui vous convient le mieux.

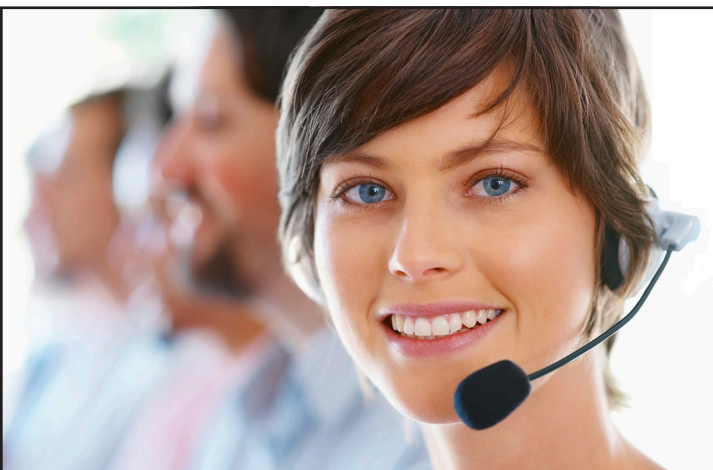
M A T I E R E S

	BASE	ÉTENDUE	DELAI D'ATTENTE
Recours Civil	€ 62.500	€ 62.500	
Défense pénale	€ 62.500	€ 62.500	
Défense civile	€ 62.500	€ 62.500	
Assistance "Après incendie et périls connexes"	€ 62.500	€ 62.500	
Droit du travail et droit social	€ 20.000	€ 20.000	3 mois
Droit administratif	€ 20.000	€ 20.000	
Droit fiscal	€ 20.000	€ 20.000	
Insolvabilité des tiers	€ 20.000	€ 20.000	
Assistance dédommagement	€ 62.500	€ 62.500	
Cautions pénales	€ 20.000	€ 20.000	
Assistance "recouvrement de charges"		€ 20.000	3 mois
Contrats d'entretien + corps de métiers	€ 20.000	€ 20.000	
Autres contrats d'assurance		€ 20.000	
Frais de recherche	€ 1.500	€ 1.500	
Etat des lieux avant travaux	€ 500	€ 500	

VOUS TROUVEREZ UN APERÇU COMPLET DE TOUTES LES COUVERTURES SUR WWW.ARAG.BE.

Outre d'excellentes garanties, ARAG offre en plus à chacun de ses clients des conseils juridiques **gratuits** via sa **Legal Help Line**.

Une équipe de juristes spécialisés est à votre disposition du lundi au vendredi. Elle répond à vos questions juridiques en prévention d'un litige dans les 3 jours ouvrables suivant l'appel téléphonique.
(du lundi au jeudi : de 9h00 à 17h00 - vendredi : de 9h00 à 16h00)



LEGAL HELPLINE

La Legal Help Line, une aide juridique par téléphone qui est à votre disposition pour toutes vos questions juridiques.

02 643 13 93